

AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR PROGRAMME D'AIDE À LA REVITALISATION DU NOYAU URBAIN

Règlement N° 02-2025

Règlement #02-2025 décrétant
l'établissement d'un programme d'aide à la
revitalisation du noyau urbain

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025, le conseil a adopté par résolution le règlement #01-2025 sur le droit de préemption sur un immeuble du territoire.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 1232, rang Saint-Pierre à Saint-Zéphirin-de-Courval aux heures normales de bureau, sauf les jours fériés ou sur le site internet à même la section « Documentation »

DONNÉ À SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL, 15 janvier 2025



Hélène Chassé, g.m.a.
Directrice générale et Greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT #02-2025

Je, soussignée, Hélène Chassé, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval, certifie que j'ai publié le présent avis :

- Aux endroits désignés par le conseil municipal page web et mairie, à compter du 15 janvier 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois de janvier 2025.



Hélène Chassé, g.m.a.
Directrice générale et Greffière-trésorière

